



Madame la Présidente,

Pour les représentants des personnels Solidaires Finances Publiques, il est primordial d'élaborer une véritable politique ministérielle en santé et sécurité au travail. Et pour nous, la première étape est de garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble des collègues de la DIS.

La crise sanitaire que nous vivons constitue un fort changement des conditions d'exercice de nos missions, changement qui doit conduire l'État employeur à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre sont toujours adaptées à la situation sanitaire actuelle ou doivent l'être pour protéger pleinement les agents du Ministère des Finances contre les risques de contamination.

La situation des CIS et de la DIS doit tenir compte des conséquences de l'augmentation inévitable des effectifs en présentiel dans les services du fait du déconfinement annoncé tant par le gouvernement que par le Directeur Général. Ce retour de personnels dans les services va, de fait, les exposer à un risque plus important de contamination pour eux-mêmes mais également leurs proches. Pour les représentants Solidaires, la santé au travail des agents du Ministère des Finances constitue une priorité absolue avec la mise en œuvre d'une politique visant à éviter toute altération de la santé des agents du fait du Covid19!

Dans cette optique, nous exigeons:

- le recours en priorité au télé-travail pour toutes les personnes qui le souhaitent;
- en cas de rappel d'agents pour travailler dans les locaux, il est bien entendu hors de question d'obliger à faire revenir les collègues identifiées comme « les plus vulnérables » selon les critères définis par le Haut conseil de la santé publique (HCSP); dans ce cadre, l'avis du médecin de prévention en tant que professionnel de santé au travail est pour nous incontournable. Il en est de même pour les personnes fragiles et/ou en situation de handicap à risques. Ces

personnes empêchées, actuellement en ASA, ne doivent pas être pénalisées en termes de congés ou d'ARTT.

- mise en œuvre d'une organisation du travail qui permette effectivement le respect des consignes de sécurité et notamment le respect des gestes barrières et de protections individuelles avec un aménagement des horaires en cas de besoin ;
- assurer le nettoyage des locaux conformément aux préconisations du ministère du Travail, avec une attention particulière aux sanitaires;
- la dotation individuelle d'équipements de protection non contingentée à l'exercice de nos missions : masque, gel, lingettes désinfectantes;
- la mise à disposition de moyens de protection pour les personnels empruntant les transports en commun.

En outre, chaque agent doit pouvoir consulter aisément les médecins de prévention s'il en ressent le besoin qu'il soit en télétravail, en présentiel ou avant toute reprise de travail en cas de quatorzaine ou de suspicion de Covid.

Nous déplorons une fois de plus la suppression de la DIS, qui est une véritable source d'angoisse pour les collègues. De nombreux points de cette convergence des plateformes sont encore à ce jour en suspens. Nous pouvons constater ces dysfonctionnements sur le sujet des mutations : « vous ne devrez pas faire de mutation si vous souhaitez rester au CC », puis «vous devrez faire une mutation sur Aloa pour conforter votre position » et pour finir le jour de l'ouverture de Aloa pour les agents C « vous ne devez plus faire de mutation » alors que 10 jours avant les Directions locales nous transmettaient des documents demandant de faire cette mutation...

Une demande de mutation n'est pas une décision anodine pour les agents, elle les engage pour plusieurs années.

Pour la faire en toute connaissance de cause, il est indispensable d'avoir des règles de gestions précises et transparentes. Ce besoin de clarté est d'autant plus grand pour les personnels au regard des récents mouvements nationaux catastrophiques (par exemple celui des Contrôleurs du 29 mai).

Les personnels sont en droit d'obtenir des réponses, fiables, rapides à leurs nombreuses et légitimes interrogations .

La liste des questions sans réponses est malheureusement bien longue et l'organisation de nos plateformes au 1^{er} septembre reste des plus incertaines.

On pourrait évoquer la mise en œuvre des futurs règlements intérieurs, les missions dévolues aux cadres A au regard de la mise en place d'un numéro spécifique pour les usagers professionnels, l'application de PRS « mobilité fonctionnelle »...

La fin d'une Direction ne doit pas être prise à la légère comme le font actuellement la DG et également les DRFIP/DDFIP d'accueil.

Nous sommes fortement inquiets en ces temps de crise pour la santé physique et mentale de tous les collègues de la DIS.

Merci de votre écoute.